

# Conseil de Quartier Bastille-Popincourt

Réunion plénière du 10 décembre 2009

## Projet de vœu relatif à la maison Henri IV du 22 rue Basfroi

Considérant le vœu adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris le 30 septembre 2009 qui prévoit :

- « *qu'une consultation de maîtrise d'œuvre soit engagée le plus rapidement possible par Paris-Habitat pour la réalisation des logements sociaux,*
- *qu'une confortation définitive de la maison soit réalisée au plus vite afin de permettre sa reconversion dans le respect des règles applicables aux immeubles protégés au PLU.* »

Considérant l'intention annoncée auparavant par la mairie du 11<sup>ème</sup> de lancer un comité de concertation sur le 22 rue Basfroi, notamment en vue d'associer le CQBP aux travaux de la mairie sur ce sujet ;

Considérant la situation d'urgence concernant ce patrimoine ancien, tel que signalé par le Conseil de Paris dans son vœu du 30 septembre : « l'urgence à engager des travaux de réhabilitation de la maison », au risque que la situation s'aggrave entraînant alors des coûts supplémentaires pour la réhabilitation ;

Considérant en outre les enjeux de sécurité pour les riverains de la rue Basfroi ;

### Le CQBP émet le vœu que

- (1) La mairie du 11<sup>ème</sup> prennent sans délai toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des citoyens au niveau de la voirie à proximité du 22 rue Basfroi ;
- (2) La mairie du 11<sup>ème</sup> se donne pour objectif de faire de la réhabilitation interne comme externe de la maison Henri IV du 22 rue Basfroi un cas exemplaire de valorisation du patrimoine historique parisien ;
- (3) La mairie du 11<sup>ème</sup> établisse rapidement un comité de concertation, de réflexion et de suivi des démarches relatives à la réhabilitation de la maison Henri IV du 22 rue Basfroi, associant en particulier le CQBP et le Comité de sauvegarde du 22 rue Basfroi ;
- (4) La mairie du 11<sup>ème</sup> associe le CQBP aux démarches de consultation de maîtrise d'œuvre devant être engagées par Paris-Habitat pour la réalisation des logements sociaux ;
- (5) La mairie du 11<sup>ème</sup> s'engage à informer le CQBP de tout nouvel élément relatif au 22 rue Basfroi et au projet de construction de HLM qui la joute.

Et enfin que la mairie du 11<sup>ème</sup> tienne rapidement informé le CQBP de la suite qu'elle prévoit donner aux dispositions du présent vœu.